

Dans l'ombre violette, en robes jaunes s'avancent, de profil, des hommes bruns, l'arc au poing, le carquois plein de flèches.

Et des lions de bronze rugissent vers le soleil.

Quoi donc en vous, o arbres, suscitant ce mirage ?

Un passé fabuleux ressuscite sous vos branches étoilées d'azur, ainsi que les tissus brodés par les captives.

Et c'est la juive Esther, le roi Assuérus et Assurbanipal ou bien Sennachérib.

Quoi donc en vous, pour que la pensée descende vers ces lointains lourds d'aromates et de parfums, et qu'elle reconstruise la muraille de terre imprégnée de bitume ?

— Votre subtile odeur.

Elle seule suffit, sapide et balsamique, à éveiller le souvenir confus d'une âme — qui fut asiatique.

Aug. DONNAY.



## Intermédiaire wallon

### Questions

**Souvenirs des procès de sorcellerie.** — M'intéressant, en vue d'une étude d'ensemble, aux procès et exécutions de sorcières dans le pays wallon — j'ai publié plusieurs documents à ce sujet dans *Wallonia* — je désirerais savoir s'il existe des traditions locales, légendes, lieux-dits etc. rappelant ces faits historiques. Dans les environs de Walcourt et de Thuin, que je connais particulièrement, on a brûlé de 1590 à 1690, des sorcières par douzaines, et le peuple n'en a pas conservé le souvenir. Il existe à Silenrieux un lieu dit « au Buisson des sorcières », mais les vieilles gens ignorent pourquoi ce nom (le buisson a disparu il n'y a pas longtemps).

J. ERNOTTE.

**Les poésies de Henri Simon** — Les œuvres dramatiques wallonnes de M. Henri SIMON sont bien connues. Ses poésies le sont moins, parce qu'elles ont paru dans différentes publications périodiques. Si l'auteur ne se propose pas de les réunir en recueil dans peu de temps, il serait intéressant d'en dresser la liste.

Voudrait-on nous y aider ?

FURET.

### Réponses

**Chasteler, gouverneur de Venise.** (p. 301). — Le marquis Jean-Gabriel-Joseph-Albert du Chasteler est né à Mons le 22 janvier 1763, et mort à Venise le 10 mars 1825. Je renvoie le « Montois-cayau » à l'*Iconographie montoise* publiée sous le patronage de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à la *Biographie nationale*, et enfin à la *Biographie du Hainaut* par Ernest MATTHIEU, t. I, p. 225-226.

Émile HUBLARD.

✦ Même réponse. — N. CUVELLIEZ.

✦ Voir dans la *Biographie du Hainaut* de M. Ernest MATTHIEU (Enghien 1901) un excellent résumé biographique avec indication sommaire des sources, et qui se termine par ces mots : « Le marquis du Chasteler n'était pas seulement un vaillant guerrier, il était très versé dans la connaissance des sciences exactes et cultiva même la littérature et la poésie légère ».

MONTOISEU.

**Dragons wallons.** (p. 301). — Sous la période autrichienne furent créés en 1706, deux régiments de dragons wallons (colonels Ferdinand de Ligne et Holstein-Norbourg).

En 1725, ces régiments furent fusionnés en un seul qui s'appela successivement, du nom du colonel-proprétaire :

Dragons du Comte de Mérode marquis de Waterloo. . . . .	1725
id. Prince Ferdinand de Ligne. . . . .	1732
id. Comte Daun . . . . .	1757
id. Comte de St-Ignon . . . . .	1759
id. d'Arberg . . . . .	1779
id. de Baillet comte de Latour . . . . .	1790
Chevaux-légers autrichiens n° 4 . . . . .	1802
id. id. de Vincent . . . . .	1806

Ce régiment s'appelle aujourd'hui : Dragons de Windisch-Graetz (Bohémien) n° 14.

Ouvrages où il est question des Dragons wallons :

*L'Armée Belge*, par le colonel ROUEN.

*Geschichte des K. R. armée (Oesterreiche-Hungarn)* par TEUBER.

*La guerre de la succession d'Autriche dans les Pays-Bas*, par Franz CROUSSE.

Les deux premiers de ces ouvrages se trouvent à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Il y a encore une *Histoire des Régiments nationaux au service de l'Autriche*... le nom de l'auteur m'échappe. Mais l'ouvrage de ROUEN cité plus haut contient une liste bibliographique bien fournie.

C.-J. SCHÉPERS.

✦ On désignait sous le nom de *Régiments wallons* les troupes recrutées en Belgique par opposition aux *Régiments allemands*, composés d'éléments germaniques et autrichiens.

Les Dragons wallons formaient le régiment fameux de Latour — appelé parfois chevaux-légers de Latour. Durant la Guerre de sept ans, ces troupes se distinguèrent déjà sous le nom de Dragons de St-Ignon ; plus tard elles prirent le nom des différents capitaines qui les commandèrent : d'Arberg, d'Ursel et enfin celui du feld-maréchal lieutenant comte de Baillet-Latour.

Ce régiment est un des plus illustres de cette époque : il se distingua à Kollin et reçut un étendard brodé des mains de l'impératrice Marie-Thérèse. Un peu plus tard, l'empereur lui octroya une médaille d'or et l'autorisa à échanger l'habit blanc d'ordonnance contre l'uniforme vert

avec parements rouge-pompadour et à porter l'ancien chapeau retroussé à trois cornes.

Seuls, parmi les autres régiments, les Dragons wallons jouissaient du privilège d'entrer le sabre au poing dans la cour du palais de l'empereur à Vienne.

Ce régiment prit part à la bataille de Jemappes et à la plupart de celles que les Alliés livrèrent aux armées françaises.

Il existe un petit livre édité en 1856 et intitulé :

*Histoire des Régiments nationaux Belges pendant les guerres de la Révolution française* par G. GUILLAUME, attaché au ministère de la guerre (Demanet, éditeur, rue de Laeken) qui donne à ce sujet d'assez curieux détails. Il publie, en outre, la liste des régiments wallons.

Hector VOITURON.

✦ Consulter l'*Histoire des Régiments nationaux des Pays-Bas au service de l'Autriche*, par le lieutenant-général Baron GUILLAUME. — Bruxelles, Merzbach et Falk, éditeurs, 1877.

L'auteur y donne la liste et l'histoire des régiments nationaux belges de 1725 à 1801, — et entre autres, celle du Régiment de dragons, dénommé, à partir de 1790, Régiment de dragons de Latour, et souvent aussi, de dragons wallons.

Je crois qu'il a paru, du même auteur, une notice spéciale sur ce Régiment de dragons wallons.

N. CUVELLIEZ.

✦ On lit dans l'ouvrage du baron GUILLAUME, *Histoire des régiments nationaux belges*, 1855, p. 9, les lignes suivantes :

« Le sixième régiment wallon, qui existait en 1792, était le vaillant régiment des chevaux-légers de Latour, déjà célèbre dans la guerre de sept ans sous le nom de Dragons de St-Ignon ».

Et en note : « Depuis sa création jusqu'en 1791, ce corps fut un régiment de dragons, une division fut seulement transformée en chevaux-légers ; mais en 1791 tout le corps subit la même transformation, et ce ne fut qu'au mois d'avril 1798 qu'il redevint régiment de dragons. »

H. ANGENOT.

✦ Le général baron GUILLAUME a consacré plusieurs ouvrages à l'histoire des régiments wallons. Citons : *Histoire des gardes wallones au service de l'Espagne*. Brux. Parent, 1858 ; in-8° de 439 p. *Histoire du Régiment de Latour*. Gand, De Busscher, 1862 ; in-8° de 85 p. — *Le général Le Loup et ses chasseurs*. Anvers, Buschmann, 1862 ; in-8° — *Histoire du régiment de Clerfayt*. Gand, De Busscher, 1866 ; in-8° de 86 p. — *Quatre régiments wallons au service du roi des Deux-Siciles*. Brux. Hayez, 1869 ; in-8° de 50 p.

Ernest MATTHIEU.





### ART ANCIEN.

**MAURICE HOUTART : Jacques Daret, peintre tournaisien du XV<sup>e</sup> siècle**, Tournai, Casterman, in-8° (22.8 × 14.5) 45 p. (Extrait de la *Revue Tournaisienne*, 1907).

L'étude soignée de documents conservés aux Archives de Tournai a été, entre les mains habiles de l'auteur, réellement féconde; et nous lui devons d'autant plus de reconnaissance qu'il a procédé sans imprudence et presque toujours sans parti-pris à la combinaison des données nouvelles avec les anciennes. Sous ce rapport, M. A.-J. WAUTERS, en le citant dans son remarquable travail sur l'École de Tournai <sup>(1)</sup>, ne lui a pas complètement rendu justice et semble oublier que M. HOUTART termine son article en exprimant un doute sur le loisir qu'aurait laissé à Daret une vie fort mouvementée, de s'adonner aux œuvres de chevalet, de peindre avec une recherche méticuleuse de détails certaine *Annonciation*, certaine *Vierge à l'enfant* qu'on lui attribue. M. HOUTART avait écrit, à la fin du chapitre II : « Il ne nous est pas donné de trancher par des documents décisifs la question de savoir si M. HULIN a raison d'identifier Daret et le Maître de Flémalle, mais bien de préciser les diverses phases de l'existence du peintre tournaisien, et surtout de montrer ce que furent ses jeunes années et son éducation ».

La matière de ces renseignements nouveaux (et l'on verra que ce ne sont pas les plus importants de son étude) est fournie par le compte de tutelle de Jacquelotte (Jacques) Daret et de ses frères et sœurs (1418-1426), du testament et du compte d'exécution testamentaire d'Isabelle Rogier, veuve de Jehan Thalart dit Dodet et grand'tante maternelle des

enfants Daret (1408-1410), enfin, du testament de Jehan Thalart (1403). La tutelle fut de longue durée et les comptes se suivirent jusqu'en 1426. En cette année, Jacques atteignit sa majorité, à savoir l'âge de quinze ans.

Voilà pourquoi M. HOUTART en infère qu'il est né vers 1403. On sait, d'autre part, que les parents, Jehan Daret et Jeanne l'Escarlatier avaient été unis par le mariage avant le 11 mai 1403. (Documents de la paroisse de Saint-Brice, à Tournai.) C'est précisément l'année qui vit se regrouper la confrérie des peintres à Tournai; elle datait de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (avant 1365) et comprenait alors les peintres et les orfèvres. Le 7 janvier 1404, elle fut reconstituée, mais non comme au XIV<sup>e</sup> siècle; les peintres furent unis aux sculpteurs et aux portraitistes : *Fuit gratia facta sculptoribus et pictoribus et portractoribus imaginum in Tornaco degentibus de constituendo unam novam confratinitatem in ecclesia Tornacensi in capella beatæ Mariæ Flaminghæ vel santi Johannis* <sup>(1)</sup>. Quand les métiers recouvrèrent leurs franchises en 1423, l'on releva les cadres anciens.

A propos des *portractors* que MM. DE LA GRANGE et CLOQUET <sup>(2)</sup> regardent comme portraitistes, M. HOUTART ne s'avance-t-il pas trop en déclarant qu'il y a là un gros contre-sens et qu'il faut traduire le mot par *dessinateur*? Cette traduction lui est utile pour la thèse qu'il soutient; peut-être n'a-t-il pas échappé à cette séduction. Nous ferons remarquer que le français a le verbe « peindre » depuis le 12<sup>e</sup> siècle au moins, avec le sens que nous lui attribuons encore aujourd'hui. « *Cel ki forment te portraira*. Encas, 2944 » cité par HATZFELD et DARMESTETER, *Diction. gén. de la langue franç.* Ils citent au XIII<sup>e</sup> siècle : « *Moult honorera le portret et les ouvrages qui i sont* » d'après Montaiglon et Raynaud, *Rec. de fabliaux*, III, 9.) Le Dictionnaire de DUCANGE, aux mots *protrahere, portractus, etc.*, mène à une conclusion analogue. Rien n'autorise à croire que le mot « *portractors* » n'est pas la traduction latine de *portraitiste*, qui existait en ces siècles-là avec le sens de portraitiste. C'est plus tard que le mot fut pris en un sens presque figuré, comme on le peut voir par les exemples cités dans LITTRÉ et surtout dans GODEFROY.

De ce que deux orfèvres sont des portraitistes dans la liste citée par MM. DE LA GRANGE et CLOQUET, s'ensuit-il que le sens ordinaire du mot soit inadmissible? L'orfèvre qui fit l'image en pied de Charles le Téméraire ne méritait-il pas le nom de portraitiste?

Nous pensons qu'il faut considérer cette catégorie d'artistes, ici spécifiés, comme adjoints aux peintres décorateurs, plus nombreux, faisant masse dans la corporation, alors que les portraitistes n'étaient encore que de rares exceptions; cela n'empêchait pas un décorateur ou un orfèvre

<sup>(1)</sup> Dans la *Revue de Belgique*, nov. 1907 : *Etudes sur la peinture dans les Pays-Bas aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*. — I. L'École de Tournai.

<sup>(1)</sup> Extrait des *Actes capitulaires*, cité par M. HOUTART, p. 1.

<sup>(2)</sup> *Etudes sur l'art à Tournai et les anciens artistes de cette ville*. (Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, tome 21, p. 87-88).

de faire du portrait. En appliquant ces réflexions à Campin, Daret et une série d'autres artistes tournaisiens, on verra que notre thèse se tient serrée aux termes des documents et que M. HOUTART a eu le tort de s'en émanciper pour élever la figure de ses personnages favoris.

C'est surtout dans l'appréciation des œuvres de Campin, maître de J. Daret, que M. HOUTART a superposé plusieurs hypothèses que ni les archives ni les ouvrages cités ne justifient jusqu'à présent, sauf le texte cité par M. A.-J. WAUTERS<sup>(1)</sup> et interprété par lui avec une liberté grande, surtout pour cette raison « que Campin fut mal payé ». Il fit, d'après ce document, « le patron de la vie et passion de Monseigneur Saint Pierre, pour montrer icelui à plusieurs maîtres » et Henry de Beaumetiel fut chargé de « poindre en drap de toille la dicte vie et passion bien et deument selon ledit patron, comme il appartenait. » Ce n'est pas là faire un croquis d'une chapelle et désigner la place que doivent occuper les divers épisodes de la vie de St-Pierre, comme le veut M. WAUTERS.

Les trouvailles de M. HOUTART, en ce qui concerne Jacques Daret et Rogier de la Pasture sont plus importantes et plus décisives.

La jeunesse de Daret, sa parenté, tout a été révélé par le compte de tutelle dont nous avons parlé, les enfants Daret ayant, après la mort de leur mère et le second mariage de leur père, été élevés par les grands-parents.

Ces comptes nous renseignent avec précision sur ce qu'étaient un *varlet* d'atelier et un *apprenti*; le premier apprenait son métier, le second était un véritable stagiaire et le stage réglementaire était exigible pour obtenir la qualité de maître.

Jacques, après avoir travaillé depuis le 21 avril 1418 jusqu'au 12 avril 1427 chez Robert Campin, comme « varlet logé, nourri et ouvrant de son métier », commença sa période *d'appresure* (apprentissage) à cette date. Il devint maître seulement le 18 octobre 1432. « Il fut fait prévot de Saint Luc icelui jour au diner ». (Registre de la confrérie). Il ouvrit aussitôt un atelier et y reçut son frère Daniel. Le 18 juin 1436, il fit inscrire un nouvel apprenti, Eleuthère Dupret, mais pour l'enluminure seulement (il la pratiquait donc lui-même). Daniel fut maître en 1441, Dupret en 1438, l'apprentissage d'enluminure ne durant que deux ans au minimum.

En 1441, Jacques Daret prit le parti de voyager, quitta Tournai que la guerre de cent ans avait épuisé et qui était médiocrement favorable aux artistes, se rendit à Arras et y vécut assez longtemps, sans doute avec plus de facilité qu'en sa ville natale. On ne connaît cependant (par les Archives, entendons-nous) que les patrons qu'il fit pour Jean du Clercq, abbé de Saint-Vaast et la composition des tableaux et des projets de fête à l'occasion du fameux banquet offert aux princes et aux sei-

(1) *l. c.* p. 211. Texte cité d'après PINCHART.

gneurs par Philippe le Bon qui avait juré de combattre les Turcs (*vœu du faisan*). Il y passa en première ligne parmi de nombreux peintres déjà renommés.

En 1460, il revient à Tournai. On cite sa décoration, en 1461, du *Couleurinier* destiné à orner l'une des quatre tourelles du Beffroi.

A Bruges, en 1468, il est chargé par les peintres attitrés du duc de préparer les fêtes de son mariage avec Marguerite d'York.

Après le 12 juillet 1468, le sort de Daret nous reste inconnu.

M. HOUTART a parfaitement résumé les documents découverts par PINCHART, DE LABORDE, DE LA GRANGE et CLOQUET, SOIL et d'autres. Pas plus que M. HULIN, il n'a trouvé de texte capable d'identifier le Maître de Mérode ou le Maître de Flémalle avec Daret. Nous avons noté ses doutes.

Ces deux Maîtres anonymes ont-ils des rapports avec les artistes de Tournai? La question est complexe et obscure. Nous sommes porté à croire que le Maître de Mérode est d'une école étrangère à l'influence directe des Van Eyck, mais nous reviendrons<sup>(1)</sup> prochainement sur la liaison qui existe entre ce Maître anonyme, Rogier de la Pasture (van der Weyden), Hubert van Eyck enfin et l'enlumineur qui illustra un manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle appartenant au Séminaire de Tournai. D'autre part, comme M. WEALE<sup>(2)</sup> et M. DE MÉLY<sup>(3)</sup>, nous avons donné<sup>(4)</sup> des raisons sérieuses de ne pas confondre l'auteur de la *Nativité* (Musée de Dijon) avec l'auteur de l'*Annonciation* (collection de Mérode) et des panneaux du Prado, comme l'a fait l'éminent critique VON TSCHUDI. M. WEALE distinguait trois individualités dans ce groupe, appelé Maître de Flémalle par VON TSCHUDI; nous n'en voyons que deux. Sur ces questions, M. HOUTART n'a rien dit.

Si les recherches n'aboutissent pas encore en ce qui concerne Daret et la possibilité de lui attribuer une œuvre qui existe actuellement, les documents sont riches en notes sur une quantité d'artistes qui se groupaient autour de ce peintre, décorateur avant tout.

M. HOUTART a eu, par ailleurs, la chance de trouver deux documents qui éclaircissent l'histoire de Rogier de la Pasture. Nous nous rangeons toutefois à l'opinion de M. A.-J. WAUTERS qui en tire des conséquences tout autres que l'auteur de la découverte.

Le 17 novembre 1426, la Ville de Tournai offrit « huit lots de vin à maître Rogier de la Pasture »<sup>(5)</sup> et M. HOUTART ne voit qu'un terme

(1) Nous avons signalé, en 1902, à Bruges (V. Comptes-rendus du Congrès, p. 13, en note, et p. 15) les qualités importantes du manuscrit tournaisien.

(2) *Burlington Magazine*, 1903.

(3) *Revue de l'art ancien et moderne*, 1904, juin-juillet.

(4) *Chronique médicale*, août 1905.

(5) *Compte d'entremise. Présents de vin; 1426 et 1427.*

de courtoisie en ce mot Maistre. C'est invraisemblable pour l'époque. Or, un autre texte avait appris que Rogelet dele Pasture commença son apprentissage le 5 mars de la même année. Et celui-ci durait 4 ans !

Le 18 octobre 1427, la Ville de Tournai offrit quatre lots de vin « à Johannes, peintre ». On a tout lieu de croire qu'il s'agit de van Eyck. Il était installé à Lille depuis un an ; il vint, sans doute, fêter St-Luc avec ses confrères tournaisiens. On vit ce jour-là, autour de la table du banquet, Robert Campin, Lequien, Rogier dele Pasture, Jacques Daret et d'autres. Quel Roger ? Le « *Maistre qui fut reçu à la franchise du mestier le 1<sup>er</sup> août 1432* » ou celui qui termina, on ne sait pas exactement quand, son apprentissage chez Campin, commencé le 5 mai 1426, comme le dit le texte révélé depuis une cinquantaine d'années par DUMORTIER ? — C'est probablement ce dernier.

En 1426, le grand Rogier était marié et père d'un fils, né à Bruxelles. D'origine flamande (1), mais natif de Tournai, il a donc quitté cette ville à un moment que nous ignorons encore, a achevé ses études en Brabant peut-être, à Louvain selon M. VON EVEN, y est devenu maître et n'a fait que s'inscrire à la corporation de Tournai, en 1432, pour avoir le droit d'y négocier (2).

Comme les recherches de M. HOUTART le montrent mieux que jamais, les apprentis n'avaient pas le droit de travailler et de vendre en leur nom personnel ; ils étaient de tel ou tel atelier ; celui-ci seul existait légalement. Les explications de MM. DE LA GRANGE et CLOQUET concernant le fameux triptyque de Miraflores (Musée de Berlin) acquis par le pape Martin (avant 1431, date de sa mort) sont donc erronées ; ce chef-d'œuvre ne pouvait émaner d'un apprenti, mais d'un maître. Le Rogier qui le vendit est donc celui que les comptes d'entremise appellent *Maistre* en 1426 et qui avait attiré l'attention des princes et du pape avant 1431. L'autre dele Pasture est un artiste qui n'a, malheureusement pour lui, qu'une communauté de nom avec son illustre contemporain.

G. Forissenne.

(1) Nous avons grande propension à admettre la thèse de MM. VAN EVEN, MAETERLINCK, Ferd. VAN DEN BEMDEN, appuyée par Th. DE RAADT : le nom originel *van der Weyden* aurait été traduit pendant le séjour à Tournai de Henri, père de Rogier.

(2) Tel est l'avis de M. WAUTERS ; nous l'adoptons avec empressement. Nous ne pouvons souscrire, par contre, à l'opinion que Rogier aurait été élève de Jean Van Eyck, à Gand. C'est là une supposition gratuite de quelques écrivains anciens. Nous aimons à croire que M. WAUTERS l'abandonnera.



## Une histoire populaire liégeoise

Ouvrez n'importe quel manuel d'histoire de Belgique destiné aux enfants de nos écoles primaires et moyennes ; feuillotez-le attentivement et vous serez vite frappé d'un fait curieux et déplorable : c'est que l'histoire de la Flandre et du Brabant, plus spécialement des communes flamandes et brabançonnaises au moyen-âge, absorbe presque exclusivement l'attention des auteurs ; puis, une fois le xv<sup>e</sup> siècle atteint, il semble que, seuls, les Pays-Bas espagnols et autrichiens vailent la peine d'être étudiés sérieusement, qu'eux seuls sont dignes d'intérêt.

Quant à la Wallonie, et plus particulièrement la principauté de Liège, elles sont réellement mises à la portion congrue : de modestes petits chapitres, plutôt annexés aux autres, leur sont consacrés, après quoi les fabricants de manuels s'empressent de revenir à leurs sujets favoris. Seuls, quelques faits importants, d'un intérêt souvent plutôt dramatique, épisodique, surnagent, laissant simplement *apparaître*, sans plus, le fond de l'évolution des événements intérieurs de Liège et de la principauté.

Quant à une histoire détaillée de celle-ci, à un examen un peu sérieux de la vie publique dans les cités wallonnes, à une étude de la vie religieuse, de l'industrie, du commerce, du développement des lettres, des arts, des sciences mêmes, quant à insister surtout sur le caractère absolument original de la constitution de notre pays et à exalter, comme elle le mérite, la démocratie liégeoise, en la comparant en toute impartialité et justice avec la démocratie flamande ou brabançonne, pendant des générations on ne parut pas y songer, ou on y songeait si peu !

Il en était ainsi pour la période médiévale ; il en était ainsi pour la période allant du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle ; seule la révolution liégeoise

de 1789 retenait l'attention quelques instants, puis Liège se perdait, inaperçue, dans l'histoire générale de la Belgique sous les régimes français et hollandais.

L'histoire de la Wallonie était donc, au fond, sacrifiée dans nos manuels classiques (1).

D'où résultait un pareil état de choses, nous ne voulons pas l'examiner ici ; nous n'avons qu'à le constater avec d'autres organes de la pensée wallonne. [Voir l'*Action wallonne*, le *Réveil wallon* (2).]

Il importait en tout cas de réagir, et d'essayer de porter remède à ce qu'on pouvait à juste titre considérer comme un mal, surtout en présence du réveil du sentiment patriotique régional en Flandre.

L'année 1905 où, grâce à son Exposition, Liège vit son nom se répandre dans le monde entier, fut celle aussi où se réunit en notre glorieuse cité le Congrès wallon. Les adhérents, réunis pour promouvoir et défendre les intérêts intellectuels, moraux et pratiques des populations de l'Est de la Belgique, sacrifiés ou menacés à tant de points de vue, devaient, mieux que d'autres, comprendre la nécessité urgente de réformer l'enseignement populaire par le livre. Ils émirent donc le vœu de voir le Gouvernement se rendre mieux compte des « lacunes de l'enseignement de l'histoire nationale, lacunes déplorables et injustifiées concernant le Pays de Liège tout particulièrement (et aussi le comté de Hainaut) ». « En raison de ces insuffisances, ajoutait-on, l'histoire des provinces de la Belgique n'apparaît pas à l'esprit des enfants dans son intégrale physionomie ». Les membres du Congrès faisaient enfin appel aux érudits pour obtenir des ouvrages apprenant aux enfants de la Wallonie « les hauts faits de leurs ancêtres, les gloires et les revers du passé de leur pays natal. »

Cet appel fut immédiatement entendu. S'inspirant des vœux et des votes du Congrès, deux sociétés ont organisé des concours d'histoire liégeoise. La *Ligue wallonne de Liège* a mis au concours la rédaction d'une histoire populaire de nos grands hommes.

(1) Constatons, d'autre part, avec une légitime fierté, que l'*Histoire de Belgique* de M. PIRENNE, novatrice à tant d'égards déjà, accorde une attention des plus soutenues à tout ce qui touche aux pays wallons.

(2) Voir aussi dans *Wallonia*, XI, 1902, p. 226, un article de M. Albert MOCKEL, qui a été le premier, croyons-nous, à protester contre la situation que nous signalons ici.

Un autre de nos cercles les plus actifs et les plus florissants, le *Cercle verviétois de Bruxelles*, mit de son côté au concours les deux sujets suivants : d'abord, l'*Histoire populaire des libertés liégeoises depuis le IX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la paix de Fexhe* ; ensuite, la *Lutte des Etats de Liège contre la Maison de Bourgogne* depuis Jean de Bavière jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

De nombreux travaux parvinrent au jury chargé d'examiner les manuscrits (1).

En ce qui concerne la première question, le jury eut à choisir entre cinq concurrents. Après un examen minutieux et approfondi, le travail ayant pour devise *Pro Veritate et Justicia* fut jugé digne d'être primé.

Il a pour auteur M. J. HANUS, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Malines, éditeur estimé de plusieurs publications scolaires.

C'est ce livre que *Wallonia* se devait de présenter à ses lecteurs.

Il mérite, en effet, et à tous égards, d'être connu, recommandé et répandu dans le plus de milieux possible (2).

Un ouvrage, dans le genre de celui que vient de donner M. H., faisait absolument défaut à la génération présente : il n'y avait plus d'histoire populaire de Liège à lire depuis plus de quarante ans déjà ; les dernières, celles de GÉRIMONT et de TYCHON, avaient paru, l'une en 1866, l'autre en 1867 ! Elles étaient excellentes pour leur époque, et leur vogue a été fort grande, ce qui n'était que justice, mais depuis lors la science a marché. Quant à l'histoire célèbre de F. HÉNAUX, dont la dernière édition est bien vieille, elle aussi, elle a subi depuis quelques années de tels coups qu'elle aura beaucoup de la peine à se maintenir longtemps encore devant la « concurrence » qui va lui être faite.

Mais rien ne servirait de publier en 1908, si l'on se traînait dans l'ornière traditionnelle, et si l'on paraissait ignorer les résultats

(1) Ce jury était composé de MM. LONCHAY, professeur à l'Athénée de Bruxelles et membre de l'Académie ; BROUWERS, conservateur des archives de l'Etat, à Namur ; F. MAGNETTE, professeur d'histoire à l'Athénée de Liège ; J. FELLER, professeur à l'Athénée de Verviers, et M. WILMOTTE, professeur à l'Université de Liège et membre de l'Académie, ces deux derniers plus spécialement qualifiés comme philologues wallons.

(2) *Histoire populaire des Libertés liégeoises*, par J. HANUS. Verviers, François Degey, éditeur. 1 vol. in-8° (22 x 19,5), xxx + 134 p. Prix : fr. 2,50.

de l'érudition contemporaine. C'est le défaut capital par où péchèrent les concurrents de M. HANUS.

Le jury a dû impitoyablement écarter leurs travaux, tandis qu'il a eu de suite plus de confiance en celui de notre collègue de Malines. Cette confiance résultait en bonne partie de la connaissance très suffisante<sup>(1)</sup> des plus récentes découvertes de la science archéologique et historique relatives à l'histoire du passé de notre pays wallon et de notre « bonne » ville de Liège. Il a pu citer et les utiliser avec toute la prudence nécessaire les toutes dernières recherches de M. KURTH sur l'origine et les premiers développements de la *Commune de Liège*. Très heureuse coïncidence pour lui aussi, avant que son livre n'ait dû être livré à l'impression, les sensationnelles découvertes faites à la place Saint-Lambert à Liège sont venues bien à point lui permettre de reviser et de compléter fort utilement la matière de ses premiers chapitres. Ce qui nous plaît en lui, au surplus et ce qui plaira certainement à chacun, c'est qu'il n'enregistre pas purement et simplement les résultats auxquels d'autres croient être arrivés ; il laisse parfaitement apparaître ce qu'il y a parfois d'hypothétique, de modifiable dans certaines données actuelles de la science, et ainsi le lecteur est averti judicieusement des *problèmes* qui se posent, encore si nombreux, à l'esprit, aujourd'hui que l'histoire des premiers siècles de la principauté est soumise à une véritable enquête scientifique et critique.

Ce qui doit cependant encore attirer et plaire davantage dans le petit livre de M. HANUS, c'est le point de vue même auquel il s'est placé et qui lui était imposé, du reste, par les organisateurs du concours. Il n'a plus voulu voir, en effet, dans l'histoire de Liège et des villes mosanes, l'histoire, trop exclusive jusqu'ici, de ses évêques ; son traité n'est plus un catalogue de princes-évêques. Comme HÉNAUX déjà, il s'essaie à rendre sensibles les palpitations de la vie populaire, dès que l'on peut voir celle-ci se manifester à travers les trop rares documents contemporains. Ce peuple liégeois, qui fut si débordant de vie dès le XIII<sup>e</sup> siècle, il ne fut d'abord rien dans l'Etat ; les premières institutions qui apparaissent au jour, sont féodales, ecclésiastiques, aristocratiques

<sup>(1)</sup> Nous regrettons cependant de constater que M. HANUS n'a pas semblé connaître l'existence de *Wallonia* ; il aurait pu trouver dans notre recueil plus d'un travail qui aurait pu grandement lui venir en aide.

d'essence, mais ce peuple, grâce au commerce grandissant, à l'industrie naissante, sentira mieux sa faiblesse devant le Prince, le Chapitre, les Echevins ; avec ce sentiment croîtra celui de sa force numérique, et peu à peu les conflits surgiront, variés d'aspect, avec des alternatives continuelles de succès et de revers pour les uns ou pour les autres, jusqu'à ce que d'étape en étape, l'égalité civile ait été conquise, puis l'égalité politique des Petits et des Grands, à la paix de Fexhe, et qu'enfin en 1386, les métiers dominant politiquement dans la cité.

C'est cette marche ascendante de la démocratie liégeoise, ces victoires successives obtenues contre vents et marées, dont M. HANUS a réussi dans une très large mesure à nous donner le tableau ; à poursuivre ce dessein, il a imprimé à son œuvre populaire un caractère de grande unité, ce qui est essentiel quand on veut se faire comprendre de son public et l'intéresser à son sujet.

Ce qu'il faut faire remarquer, d'autre part, c'est que notre historien avait à éviter un double danger : c'était de trop exalter les vertus populaires, ce qui, en donnant à son exposé le ton du panegyrique, ferait accuser immédiatement l'auteur de « démagogie » et le discréditerait aux yeux d'un certain public ; c'était de vouloir aussi, dans l'étude des premiers siècles de la principauté, diminuer le rôle des prélats et déprécier leur action utile et bienfaisante dans foule de domaines. M. HANUS, comprenant que l'histoire doit être équitable envers quiconque, a su se garer des écueils qui menaçaient sa route. Il a laissé parler les faits, pour exposer le rôle des uns et des autres, des évêques, chanoines, échevins, seigneurs féodaux, bourgeois riches, comme des gens de métiers et tribuns populaires ; et s'il a parlé du peuple avec une sympathie ouverte, s'il a magnifié ses luttes pour la liberté et l'égalité, s'il s'est complu à grandir encore l'importance de la charte d'Albert de Cuyck, de la paix de Fexhe et de celles qui suivirent au XVI<sup>e</sup> siècle, il n'a pas en somme excédé la mesure : il n'a au surplus agi vis-à-vis de nos ancêtres que comme le font tous les Flamands pour leurs grands hommes du moyen-âge et leurs vieilles et glorieuses cités. A sa place, chacun eût fait de même.

Certes, tout n'est pas parfait dans la tentative de M. HANUS ; à côté de l'éloge, il y aurait place pour plus d'une critique, et celles-ci ne lui manqueront pas, comme elles n'ont pas manqué, du reste, aux organisateurs même du concours, pour la façon dont ceux-ci avaient posé les questions à étudier. Mais il est difficile de contenter tout le monde. Ne voyons donc ici que l'idée qui a

inspiré le travail de M. HANUS, la façon fort heureuse dont il a rempli sa tâche, les services que l'*Histoire populaire des libertés liégeoises* va rendre à la masse à qui elle est destinée, le plaisir indéniable avec lequel elle se lit d'un bout à l'autre et le sain patriotisme qui l'anime.

Exprimons seulement un sincère regret, c'est que l'*Histoire* de notre collègue de Malines n'embrasse qu'une partie de l'histoire liégeoise tout entière. Aussi à ce regret s'ajoute un vœu : celui de le voir poursuivre ses études si bien commencées et nous donner une histoire complète du peuple liégeois.

FÉLIX MAGNETTE.



## Jean-Georges-Christian Coclers,

peintre de fleurs à Liège.

Jusqu'en ces derniers temps, on ne connut de Jean-Georges-Christian COCLERS que ses travaux, ses titres honorifiques, son domicile et la date de sa mort. M. GOBERT <sup>(1)</sup> a fourni récemment une contribution précieuse en dépouillant les papiers de famille appartenant à un descendant des Coclers, M. Dupont-Soubre ; je vais enfin rattacher autant que possible ces données aux anciennes et je compléterai le tout par le résultat de mes propres recherches.

Dans les notes manuscrites de H. HAMAL que M<sup>me</sup> la marquise de Péralta a gracieusement mises à ma disposition, on peut lire, en deux fardes différentes et sans explications sur ces renseignements contradictoires : « né vers 1690 » et « né en 1715 ». Le 0 de 1690 est, de plus, barré. HAMAL écrit un peu plus loin que COCLERS est mort en janvier 1751, ce qui est exact ; et il ajoute qu'il était âgé de 36 ans à son décès. Est-ce une hypothèse ou une tradition de famille, plus ou moins vite enregistrée ? Un calcul en aurait fait induire la date de naissance. Ou bien celle-ci a-t-elle été donnée par tradition à HAMAL qui en a déduit l'âge de Coclers ? Je ne connais pas de texte indiscutable pour résoudre la question.

J. HELBIG <sup>(2)</sup> a accepté cette date sans la discuter. Le baron

<sup>(1)</sup> Bull. de l'Institut archéologique liégeois, t. XXXVIII, 1908, p. 203.

<sup>(2)</sup> La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse, 2<sup>e</sup> édition, 1903, p. 391.





DE VILLENFAGNE (1) écrit, il est vrai, que COCLERS est mort jeune ; mais, à quarante-six ans, c'eût été encore vrai.

Des documents importants, tirés de la liasse d'actes où M. GOBERT a cueilli les choses essentielles, nous donnent le nom du père ; c'était CHRISTIANE COCLERS, peintre lui-même et fils du peintre GEORGES COCLERS. Un des actes est de 1737 et porte que MATHIAS COCLERS cède la tierce part qu'il possédait sur la maison familiale (2) de la rue Hors-Château à Michel Dodémont, mari de Jeanne-Albertine Coclors (3), fille de CHRISTIANE C., et à JEAN-GEORGE-CHRISTIAN COCLERS, peintre ; « si que héritiers et représentant feu le s<sup>r</sup> Christiane Coclors, aussy peintre, leurs père et beau-père ».

Un acte (liasse Dupont-Soubre) nous apprend que Jeanne Delooz, en 1681, était veuve de SIMON COCLERS, marchand bourgeois de la cité de Liège. C'étaient le père et la mère de GEORGES COCLERS. Un acte de 1681 nous donne les noms de ses enfants : *Christiane, Margot* qui avait épousé Guillaume de Lexhy et en avait des enfants encore mineurs, *Catherine* veuve de Mathias Donnay, *Jean* et *Philippe (expatrié)*. Ceci n'est peut-être pas l'ordre suivant l'âge ; mais c'est celui du texte. — Dans un autre acte, j'ai trouvé qu'un GEORGES COCLERS était frère d'un CHRISTIANE ; c'était en 1719. Est-ce un fils né après 1681 ? Il épousa Marie-Ida Fraikin. — M. GOBERT (*l. c.* p. 202) n'a pas bien saisi toute cette filiation.

GEORGES avait épousé Albertine Libon. (On peut hésiter sur la dernière lettre, comme l'a fait M. GOBERT, et écrire Liboy ; mais j'ai trouvé Libon au registre de S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste et une fois le nom est également Libon dans un acte de la liasse Dupont-Soubre). Il mourut en 1700, comme un de ces papiers nous l'apprend. Sa veuve vécut encore quelques années ; son acte de décès (paroisse S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste) est du 26 juin 1708.

CHRISTIANE, dont je n'ai pas trouvé l'acte de naissance,

(1) *Mélanges de littérature et d'histoire*, 1788, p. 139.

(2) Elle joignait l'hôtel de Rosen. M. de Sauvage réunit plus tard les deux immeubles en un seul que les *Sœurs grises* occupent actuellement (n° 31).

(3) Elle comparut, comme témoin, au mariage de notre artiste, en 1735 et mourut le 1<sup>er</sup> mai 1771 (Registre de la Madeleine) ; elle s'était mariée le 15 juin 1733 (Paroisse S<sup>t</sup>-Jean-Bapt.). Son mari était césaire et sous-greffier des Etats de Liège. Il releva, le 29 août 1740, le métier des merciers. Le registre aux reliefs du dit métier (1699-1751) nous confirme le fait que Jeanne-Albertine était fille de Christiane Coclors et petite-fille de Georges Coclors qui avait relevé le même métier, à Liège, le 25 juillet 1684.

se maria, une première fois, le 25 septembre 1708, avec Jeanne (1) Ghyot (Registre de S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste). Un enfant, Michel Antoine, est issu de ce mariage (Notre-Dame-aux-Fonts, 20 février 1711). Nous ne possédons aucun détail sur lui. La mère mourut le 22 juillet 1713 (paroisse S<sup>t</sup>-Thomas). CHRISTIANE se remaria en 1714, le 30 septembre ; Apolline Body (paroisse S<sup>t</sup>-Nicolas-aux-Mouches) est, en effet, unie, ce jour-là, à un CHRISTIANE COCLERS de la paroisse S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste ; elle mourut le 14 septembre 1721 (paroisse S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste). Son mari lui survécut jusqu'au 22 février 1737 (même paroisse).

Je n'ai pas la preuve que JEAN-GEORGES-CHRISTIAN et sa sœur Jeanne-Albertine sont issus de ce dernier mariage ; mais la chose est plus que probable ; le premier, comme l'avance H. HAMAL, sera né un an après le mariage, en 1715 ; la sœur aura suivi de près, puisqu'elle se maria en 1733 (2). On se rappelle, d'autre part, que c'est en 1737 que l'acte de cession fut passé en leur faveur par MATHIAS COCLERS (3), peu de temps après la mort du père, par conséquent.

J'ai trouvé un acte assez significatif dans le registre de Notre-Dame-aux-Fonts ; le 16 juillet 1733, Elisabeth Dexhoré mit au monde un fils, JEAN-ALEXIS-COCLERS, des œuvres illégitimes de D. JEAN-GEORGES-CHRISTIAN COCLERS (4). Il a donc reconnu son

(1) Pour compliquer le chaos de cette famille, il se trouve qu'une Jeanne Guyot, veuve de CHRISTIAN COCLERS, mourut le 22 juillet 1703 (registre de S<sup>t</sup>-Thomas). Liège était réellement le berceau d'une tribu de Coclors.

(2) Voir, plus haut, la note qui la concerne.

(3) Un acte de 1700, que cite M. GOBERT, est difficile à expliquer ; à la mort d'Albertine Liboy (Libon), veuve de Georges Coclors, dit-il en résumant, vers l'année 1701, leurs héritiers, Michel Dodémont, gendre, césaire de la cité, et Georges-Jean-Christiane Coclors donnèrent la maison à bail pour un an à Mathias Coclors qui l'occupait déjà, moyennant une somme de 25 écus, et qui y vivait encore en 1737 ».

M. GOBERT m'écrit qu'il faut biffer le mot gendre qui n'est pas dans l'acte. Ce Michel Dodémont est-il le futur gendre ? C'est possible, mais il se maria donc à 58 ans environ (v. plus haut), étant majeur en 1700. De plus, Albertine Libon ne mourut qu'en 1708.

Et GEORGES-JEAN-CHRISTIANE ? Ce ne serait pas notre peintre, car s'il avait eu 25 ans en 1700, il serait mort en 1751, non pas jeune, comme dit VILLENFAGNE, mais passablement vieux. Il faudrait donc supposer que le père portait les noms de GEORGES-JEAN. MATHIAS COCLERS qui se maria le 19 nov. 1736 (v. mon *Esquisse biogr. de J.-B. Coclors*, Liège 1908, p. 7) ne se serait donc marié non plus qu'à un âge avancé ! Et il est mort en 1862. Tout cela me rend l'acte suspect quant à sa date et j'aime mieux supposer qu'on a oublié les dizaines (la date est en toutes lettres).

(4) Notons ce D. avant Jean, nous le retrouverons tantôt, après son décès.

enfant et, s'il est né en 1715, il avait alors 18 ans. C'est l'âge des passions naissantes et des dispositions généreuses du cœur ; cela corrobore donc l'affirmation de HAMAL et nos diverses déductions.

Le 11 juillet 1735, il épousa *Cornélie Defays*, ALIAS *Dufays*, de la paroisse S<sup>t</sup>-André, comme lui, à cette époque. Les témoins étaient Marie-Catherine Cloteau, Jeanne-Albertine Dodémont-Coclens, etc. ; officiait le vicaire Levist. Sept enfants sont issus de cette union avant la mort du père. *Jeanne* (7 fév. 1737, N. D. A. F.), *Marie-Agnès-Thérèse* (24 déc. 1740, N. D. A. F.), *Christian Denis* (7 fév. 1743, S<sup>t</sup>-Jean-Bapt. [1]), *Marie-Michèle* (28 août 1744) qui épousa Urbain-François Dodémont et mourut en 1817 (acte 1417, Liège), *Marie-Anne* (29 juillet 1746) qui épousa Motte Jean, dit Falize, veuf, le 9 novembre 1765 (S<sup>te</sup>-Aldegonde et enregistré, le 10, à S<sup>t</sup>-Georges), *Jeanne* (15 juin 1748) et *Jacques-Christian* (13 décembre 1749). Une enfant posthume, *Marie-Catherine-Dieudonnée*, est inscrite le 5 mai 1751 au registre de S<sup>t</sup>-Jean-Bapt. ; mais on donne au père le nom de Dieudonné : « filia legitima DEODATI COCLERS et Corneliae Dufays conjugis ejus relictæ, suscipentibus rev<sup>do</sup> d. Medardo Dufays pbro (presbitero) et Mar.-Christ. Spirlet. » Le nom de DIEUDONNÉ figurait-il réellement parmi ceux de notre artiste ? Le D. que j'ai signalé tantôt, mais qui ne signifie peut-être que *Domino*, nous induirait à l'admettre. L'écriture n'est pas celle des trois inscriptions antérieures ; y a-t-il eu distraction ? A propos de Marie-Agnès, l'officiant écrit Christophe au lieu de Christian. Ces erreurs étaient fréquentes.

Cornélie Defays mourut le 29 mars 1784.

JEAN-GEORGES-CHRISTIAN C. fut nommé peintre attitré de la Cité le 10 février 1743 et sa veuve, sept jours après son décès qui survint le 14 janvier 1751 (2) en la paroisse S<sup>t</sup>-Georges, obtint la continuation de la patente « en considération qu'elle a des ouvriers peintres de talent » (3).

Il était dénommé peintre et marchand bourgeois, comme on le

(1) Le père vient donc de changer de domicile ; il est passé à la paroisse S<sup>t</sup>-Georges et habite la maison de la rue Hors-Château. — CHRISTIAN-DENIS est mort le 4 avril 1747.

(2) MM. HELBIG et GOBERT ont donné des dates inexactes ; une faute typographique fait dire à mon savant ami, M. GOBERT, 1731 à la page 203 (l. c.) ; mais, à la page 204, il donne la date notée par J. HELBIG, 4 janvier 1751, incomplètement exacte, comme on le voit.

(3) Recès du Conseil, reg. 1771-1777 et GOBERT (l. c. p. 204).

voit en 1747, quand il se fit inscrire à la Chambre de S<sup>te</sup>-Aldegonde.

Le registre de S<sup>t</sup>-Georges lui donne les titres de « *consiliarius et inspector generalis* » ; l'acte de mariage de Marie-Anne avec Motte (1) nous apprend qu'il était contrôleur général de la douane ; plusieurs actes de la liasse Dupont-Soubre lui donnent les mêmes titres : conseiller de la Cité et contrôleur général de la douane.

Comme le rappelle M. GOBERT, plusieurs COCLERS ont travaillé à l'ornementation de l'Hôtel des Etats et en ont été récompensés ; ainsi, le 29 novembre 1747, Jean-Théodore de Bavière, en son conseil privé, pourvoit CHRISTIANE de la place de marchand sur la Chambre Sainte-Gertrude.

JEAN-BAPTISTE COCLERS, fils de Philippe, était, d'après les documents cités plus haut, cousin-germain de JEAN-GEORGES-CHRISTIAN (2). Les deux peintres reposent en l'église S<sup>t</sup>-Georges, actuellement désaffectée ; M. Paul Lhoest n'a pas trouvé leurs pierres tombales. Les obsèques de J.-G.-C. furent très solennelles, d'après le texte même de l'obit.

Les œuvres de cet artiste éminent se trouvent disséminées en de nombreuses collections ; je les étudierai ailleurs. Il y en a au palais provincial ; celles des églises S<sup>t</sup>-Thomas et S<sup>t</sup>-Georges, celles de l'hôtel de Stockem forment probablement les ornements de plusieurs salons particuliers. Le D<sup>r</sup> Hicguet en possédait deux, très belles ; M<sup>me</sup> la marquise de Péralta en conserve une des plus brillantes. Deux cheminées superbes du vaste immeuble occupé, rue Hors-Château, n<sup>o</sup> 13, par la famille Coclet, offrent les deux plus vastes peintures que je connaisse du peintre ; M<sup>me</sup> Bidlot et M. Houssard ont des toiles signées de lui ; M<sup>me</sup> Jules Frésart, M<sup>me</sup> de Grady de la Neuville, M<sup>me</sup> Breusing-Dartois, M<sup>me</sup> Lejeune, MM. Brahy-Prost, de Witte, Sepulchre, Duguet et M. le curé de S<sup>t</sup>-Antoine en possèdent également ; je rappellerai enfin qu'à la vente Lhoest-von Weddingen, huit tableaux (n<sup>os</sup> 4 à 11 du catalogue) furent vendus à divers amateurs.

G. JORISSENNE.

(1) Voyez sur ces personnes U. CAPITAINE. *Biogr. de quelques médecins*. (Bull. de l'Institut. archéol. liégeois, t. III, p. 493).

(2) J'avais donc raison de dire, dans mon *Esquisse biographique de J. B. C.* (Liège, 1908) que Philippe n'était pas maestrichtois ; on a remarqué que le texte cité plus haut dit : Philippe, *expatrié*. J. HELBIG faisait de J. B. C un père (p. 386) et un frère (p. 391) de J. G. C., sans doute influencé par la note de DARTOIS (Bull. Inst. archéol., t. VIII) qui parle peut-être de deux fils de JEAN-BAPTISTE.